



## CONSTATS PARTAGÉS

- Réaffirmation forte de notre place spécifique de professionnel de santé.
- Rappel de la spécificité de notre champ de compétences, en complémentarité avec les autres professionnels.
- Nécessité de l'interdisciplinarité et de la coordination des soins.
- Méconnaissance du métier par les médecins prescripteurs qui provoque un mauvais adressage et rend la coordination difficile.
- Coordination des soins, souhaitable mais chronophage. Elle doit être rémunérée et les échanges dématérialisés promus (messageries sécurisées de santé, Dossier médical partagé...).



## ACTIONS DÉJÀ MISES EN PLACE PAR LA FNO ET ACTIONS À RENFORCER

- **Améliorer concrètement la coordination, dans le respect du rôle et de la compétence de chacun.**

La coordination des soins est un enjeu majeur de santé publique dont la profession a toujours eu conscience. Elle est devenue un enjeu politique fort ces derniers mois, notamment au travers du projet de loi de santé et des différents rapports remis au gouvernement. La signature de l'Acip (accord cadre interprofessionnel) en octobre 2018 par l'UNPS (Union nationale des professionnels de santé) puis ratifié par la FNO en novembre 2018, a posé le cadre d'une certaine coordination qui va se décliner désormais dans la convention nationale de chaque profession. Une négociation conventionnelle sur ce thème s'est donc ouverte en présence des syndicats représentatifs de chaque profession. Un des objectifs est le financement de la coordination au sein des CPTS notamment (communautés professionnelles territoriales de santé), nouvelles unités territoriales dans le champ de l'exercice libéral qui vont être chargées de mettre en œuvre certaines orientations nationales et régionales en matière de santé et d'accès aux soins.

Messagerie sécurisée de santé : depuis l'automne 2017, les orthophonistes ont la possibilité de créer et d'utiliser une message sécurisée de santé gratuite via Mailiz (auparavant MSSanté). La FNO a initié et soutenu la possibilité de créer gratuitement une adresse de messagerie sécurisée de santé avec l'ASIP Santé (sous le format : **prenom.nom@orthophoniste.mssante.fr**). À l'heure où la protection des données personnelles est importante pour chaque citoyen, il est essentiel que les orthophonistes protègent les données de leurs patients par des échanges dématérialisés. D'autres systèmes de messagerie sécurisée existent : chaque orthophoniste est donc libre de choisir celui qui lui convient. Au-delà de la sécurisation des données, cette messagerie sécurisée est un outil permettant une meilleure coopération interprofessionnelle entre professionnels de santé libéraux, et entre les libéraux et les établissements.

- Renforcer la formation et l'information en direction des médecins en formation initiale et continue, pour **améliorer l'adressage**.
- Obtenir la mise en œuvre de **nouveaux travaux sur l'accompagnement des aidants** afin de le généraliser puisqu'il a prouvé son efficacité.
- Informer et former les partenaires (professionnels de santé, aidants professionnels et aidants familiaux) pour **mieux connaître les champs de compétence** de chacun et **améliorer la coordination**.
- Oeuvrer concrètement à la reconnaissance financière du **travail de coordination des orthophonistes** (forfait handicap, signature de l'Accord-cadre interprofessionnel, conditions et modes d'intégration dans les nouvelles structures de coordination...).